



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

élèves

Question orale n° 1246

Texte de la question

M. Christophe Sirugue interroge Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les difficultés d'accès au stage en entreprise pour les lycéens et étudiants. Du collège à l'université, trouver un stage pour satisfaire à l'obligation qui leur est faite relève pour de nombreux jeunes du parcours du combattant. On voit clairement apparaître deux catégories de jeunes : ceux avec un carnet d'adresses familial et ceux qui en sont dépourvus. Tout le monde s'accorde pour reconnaître l'importance de ces immersions en entreprise et pourtant nombre d'entre elles ne répondent même pas aux demandes, provoquant découragement des jeunes et de leur famille et parfois pire, échec de validation d'un diplôme. Il lui demande quelles pourraient être les mesures pour corriger les inégalités d'accès au stage et celles qui motiveraient les entreprises à s'engager auprès de la jeunesse.

Texte de la réponse

INÉGALITÉS D'ACCÈS AU STAGE EN ENTREPRISE POUR LES LYCÉES ET ÉTUDIANTS

M. le président. La parole est à M. Christophe Sirugue, pour exposer sa question, n° 1246, relative aux inégalités d'accès au stage en entreprise pour les lycées et étudiants.

M. Christophe Sirugue. Ma question s'adresse à Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Depuis plusieurs années, une volonté, que je crois intéressante, de mieux faire connaître l'entreprise aux élèves a été développée avec la mise en place, du collège jusqu'à l'université, de stages d'immersion.

Si on ne peut que saluer cette initiative, force est de constater, comme je le fais presque chaque semaine lors de mes permanences, que trouver un stage en entreprise devient pour bon nombre de ces élèves un parcours du combattant.

Il existe une profonde inégalité entre les parents disposant d'un carnet d'adresses et ceux qui n'en ont pas, les enfants des premiers pouvant trouver plus facilement des stages que ceux des seconds. Ainsi, des jeunes en troisième ne trouvent pas de stage ; pire, des jeunes inscrits dans un cursus de formation imposant des stages pour la validation de leur diplôme n'ont toujours pas trouvé de stage à quelques jours de la date limite.

M. Jean-Pierre Vigier. C'est vrai !

M. Christophe Sirugue. Ma question est simple : quelles mesures le Gouvernement pourrait-il engager pour poursuivre cette volonté, que je crois importante, d'immersion dans l'entreprise ? Un véritable accompagnement est nécessaire, au-delà de la simple formule selon laquelle rechercher un stage fait partie de la démarche que l'on veut initier. En effet, quand on ne trouve pas de stage, l'échec est au bout, ce qui est parfaitement inacceptable.

M. Jean-Pierre Vigier. Très bonne question !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement.

M. Stéphane Le Foll, *ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement.* Monsieur le député, je partage avec vous ce constat, que je vis de manière concrète en tant qu'élu local et en tant que ministre. Cette question des stages peut aboutir à des inégalités très importantes entre les jeunes selon que leurs parents disposent d'un carnet d'adresses ou non : tout cela est parfaitement vrai.

Dès lors, sur quel principe s'appuyer pour corriger cette inégalité ? Il faut faire en sorte que l'école ait à sa disposition un certain nombre de maîtres de stage, qui seraient organisés de telle manière que l'école puisse répondre à cette nécessité de trouver des stages.

Nous le faisons dans l'enseignement agricole : les lycées agricoles disposent de réseaux d'exploitations agricoles et d'entreprises agroalimentaires qui sont liées à des lycées, favorisant ainsi l'accession au stage d'un certain nombre d'élèves.

C'est précisément la démarche qui a été mise en œuvre par la ministre de l'éducation : des pôles de stages ont été créés et déployés partout en France depuis la rentrée dernière. L'objectif est qu'il en existe 330, répartis dans les académies – soit environ un par bassin d'emploi. Il s'agit de substituer au réseau de chacun un réseau plus collectif, géré par l'éducation nationale.

Ces pôles de stages ne doivent pas être conçus comme des banques que l'on solliciterait. Il s'agit d'un tissu qui sert l'éducation nationale dans sa perspective de donner aux jeunes la capacité de vivre le travail en entreprise en leur donnant les facilités nécessaires pour accéder à ces stages.

Même en BTS, des jeunes parfaitement engagés dans l'alternance se demandent comment trouver une entreprise. Partout, à tous les niveaux, nous rencontrons les mêmes problèmes.

Cela sera complété par la mise en œuvre de 660 volontaires du service civique qui seront recrutés pour épauler les pôles de stages afin d'offrir le service dont les jeunes doivent pouvoir bénéficier lorsque leurs parents ne peuvent pas leur trouver des stages en entreprise.

Nous devons mettre en place ce dispositif – c'est le cas – et le renforcer pour pouvoir remédier au constat que vous avez fait, qui est très juste.

M. le président. La parole est à M. Christophe Sirugue.

M. Christophe Sirugue. Je remercie M. le ministre pour cette réponse et pour la mobilisation ainsi engagée. Je souhaite appeler l'attention sur la nécessité de bien distinguer les priorités : le plus urgent et de faire porter l'effort sur les jeunes qui sont soit en IUT soit en phase de qualification. En effet, c'est leur capacité à accéder à l'emploi qui est ainsi en jeu.

Je vous en remercie donc et j'espère que cette priorisation sera faite, même si l'immersion en entreprise est aussi intéressante pour les collégiens.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Sirugue](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (5^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1246

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 janvier 2016](#)

Réponse publiée au JO le : [3 février 2016](#), page 749

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [26 janvier 2016](#)